

École primaire Chaprais II - Réfection des toitures

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le bâtiment principal abritant cette école a été construit à la fin du siècle dernier tandis que la partie en extension date des années 50.

Les tuiles de ces bâtiments sont gélives et cassantes. Elles provoquent régulièrement des fuites en toiture qui dégradent les locaux.

Le service est, de ce fait, contraint de procéder à des interventions de plus en plus fréquentes et onéreuses.

Pour ces raisons, et dans un souci de bonne conservation du patrimoine communal, des travaux de réfection complète des toitures de l'école primaire Chaprais II, sont à envisager.

Les services techniques municipaux, qui ont conduit l'étude, ont estimé ces travaux à 300 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs, le montant de la subvention accordée, en recettes au chapitre 903.1/1052.1053.00502 service 33000 et en dépenses au chapitre 903.1/232.00502 service 33000,
- s'engager à financer la part à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 903.1/232.00502 service 33000.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.